



NEOLIFE annonce son résultat annuel 2022

13,3 M€ de chiffre d'affaires, en croissance de +25% vs 2021

Résultat d'exploitation impacté par l'inflation des matières premières sur le premier semestre 2022

Réuni le 20 mars 2023, le Directoire a arrêté les comptes sociaux (les « Comptes ») de l'entité NEOLIFE (la « Société ») qu'il a présenté au Conseil de Surveillance le 21 mars 2023. Les comptes présentés ci-dessous ont été audités par le commissaire aux comptes, non certifiés à date. Ces comptes seront examinés par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 14 avril 2023.

Compte de résultat (données statutaires en K€)	31/12/2022 (audités)	31/12/2021 (audités)
Ventes Matériaux de construction	8 633	7 045
Ventes Eco-matériaux	4 410	3 496
Ventes Frais de port et Autres	280	184
Chiffre d'affaires	13 323	10 725
Achats consommés	-9 624	-7 440
Autres coûts variables	-392	-348
Marge sur coûts variables	3 307	2 937
Taux de marge	25%	27%
Autres produits d'exploitation	272	346
Autres charges d'exploitation	-4 609	-3 560
<i>Dont charges externes</i>	-1 797	-1 123
<i>Dont charges de personnel</i>	-1 958	-1 570
<i>Dont dotation aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	-563	-646
Résultat d'exploitation	-1 030	-277
Reprise provision exploitation	72	79
Dotation aux amortissements, dépréciation et provisions	-563	-646
EBITDA	-539	290
Résultat financier	385	-35
Résultat exceptionnel	-3 018	-55
Crédit d'impôt recherche	38	64
Résultat net	-3 625	-303



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 24 mars 2023

Il est à noter la fusion de l'entité NEOCO au sein de l'entité NEOLIFE par transmission universelle de patrimoine (TUP) en date du 30 décembre 2022. Dès lors, l'entité NEOLIFE n'a plus vocation à établir de comptes consolidés, et ce dès l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2022.

Les comptes présentés ci-dessus sont donc les comptes sociaux de l'entité NEOLIFE. Les performances de l'année de l'entité NEOCO ne sont pas incluses dans ce compte de résultat dans la mesure où la TUP n'a pas d'effet comptable et juridique rétroactif. Un compte de résultat pro-forma des données combinées NEOLIFE et NEOCO est toutefois présenté en annexe. Le présent communiqué précisera par ailleurs, quand cela sera nécessaire, les impacts de l'entité NEOCO dans les comptes pro-forma.

➤ **Chiffre d'affaires**

La Société présente un chiffre d'affaires de 13,3 M€ au titre de l'exercice 2022, soit une croissance de près de +25% par rapport à l'exercice 2021.

La poursuite de cette forte croissance démontre une fois de plus l'intérêt croissant du marché pour nos produits biosourcés. Cette croissance est réalisée malgré le fait que le secteur du bâtiment connaisse des perturbations et décalages en termes de réceptions et livraisons d'ouvrages, faute d'approvisionnement de matériaux sur d'autres lots (menuiseries, ouvertures, charpentes).

La croissance du chiffre d'affaires s'explique par des augmentations moyennes des prix de vente de l'ordre de 30% sur nos différentes gammes de produits. Les volumes ont quant à eux progressé significativement sur les profils décoratifs (+80% à 51.000 mètres linéaire) et dans une moindre mesure sur les lames de bardage et terrasse (+1% à 100.000 m²).

➤ **Marge brute / marge sur coûts variables**

Malgré de nombreux efforts pour maintenir nos prix d'achats de matières premières, la Société a dû faire face à une forte hausse de ces derniers (+50% en moyenne sur nos principaux matériaux, dont le compound qui représente 80% du prix d'achat de nos matériaux).

Ces hausses sont intervenues dans un contexte inédit et mondial rendant les solutions alternatives limitées. Les efforts mis en œuvre en interne, couplés aux tendances de marché constatées sur le second semestre 2022, ont permis de redresser notre marge sur les derniers mois de l'année. La Société reste extrêmement vigilante à l'ensemble de ses prix d'achats et continue de travailler sur de nombreuses pistes d'optimisation de ses produits.

Les autres postes rattachés à la marge brute / sur coûts variables, tels que les emballages et la logistique et stockage ont aussi augmenté mais sont restés contenus grâce à une meilleure gestion et optimisation des processus et des flux.

Par ailleurs et pour rappel, certaines provisions sur matières premières avaient été sous-évaluées en 2021, impactant ainsi négativement le premier semestre 2022, d'environ 100 K€.



En conséquence des éléments ci-dessus, la Société constate une dégradation de son taux de marge de -2 points par rapport à 2021 (25% vs 27%). A taux de marge constant, la Société aurait dégagé une marge de 3,6 M€, soit environ 300 K€ de marge supplémentaire.

Les nombreuses actions initiées dès le début de l'année 2022 ont permis de stabiliser la dégradation de marge sur le second semestre 2022 et in fine de la redresser sur les derniers mois de l'année.

Le budget établi pour l'année 2023 tient compte de tous ces constats et évolutions pour s'établir dans la continuité des efforts engagés et constatés sur 2022. Les objectifs de chiffre d'affaires, de volumes et de marge doivent permettre à la Société de retrouver la rentabilité sur 2023.

➤ **Résultat d'exploitation**

Sur l'année 2022, et plus spécifiquement sur le premier semestre, la Société a fait face à des hausses significatives sur certains postes, du fait d'évènements spécifiques et ponctuels. Par ailleurs, la forte croissance de la Société engendre une augmentation des postes de charges externes variables. Certaines charges fixes sont également en hausse afin de soutenir la croissance.

Plus spécifiquement, les charges de personnel sont en hausse, principalement liée à une augmentation des effectifs moyens, passant de 17 salariés à 20 salariés (salariés NEOLIFE et NEOCO compris), ainsi que par des augmentations de salaires faisant suite à des engagements pris en 2021. L'impact global sur l'année 2022 s'élève à 420 K€ (490 K€ si l'on tient compte de NEOCO). Il est également à noter la constatation sur l'exercice d'évènements ponctuels à hauteur de 140 K€. La masse salariale et les effectifs devraient se stabiliser sur 2023, voire même diminuer en données combinées (NEOLIFE et NEOCO).

Les charges externes ont également connu des hausses sur les postes suivants :

- Honoraires accompagnement financier et boursier : +280 K€ principalement expliqué par les commissions d'engagements et honoraires/frais divers associés à la mise en place du contrat de financement auprès de European High Growth Opportunities Securitization Fund (environ 240 K€).
- Honoraires comptable et juridique : +130 K€ du fait principalement de l'absence de cabinet spécialisé en droit des sociétés depuis 2019, tant dans l'accompagnement quotidien et stratégique, que dans la documentation juridique des organes de direction. Cela a porté préjudice à la Société et a entraîné un surcout conséquent sur l'exercice 2022. Plusieurs sujets RH et Corporate ont donné également lieu à consultation de spécialistes en droit social et droits des contrats.
- Frais de déplacements : +130 K€ du fait de la reprise des déplacements vs une année 2021 qui avait été très impactée par le COVID.
- Assurances professionnelles : +70 K€ du fait principalement d'une hausse de l'assurance dommage ouvrage expliquée par la forte croissance de notre chiffre d'affaires et d'une régularisation de prime d'assurance début 2022 au titre de 2021.



- Publicité et relations publiques: +50 K€ lié notamment à une reprise sur 2022 des différents salons et expositions.

L'ensemble des évènements spécifiques et ponctuels constatés sur l'exercice 2022 est globalement estimé à environ 500 K€ (charges de personnel et charges externes).

La Société a toutefois fait en sorte de contenir autant que possible ces charges d'exploitation, tout en s'imposant la mise en œuvre de certains moyens nécessaires à l'accompagnement de la croissance de la Société (croissance de près de +25% du chiffre d'affaires pour rappel).

L'année 2022 a donc été marquée par un contexte de forte inflation couplé à des éléments non récurrents générant des charges ponctuelles. Sans ces éléments, la Société aurait amélioré son résultat d'exploitation de près de 800 K€, soit une très grande majorité de la perte d'exploitation constatée sur l'exercice 2022.

Des actions ont été prises à tous les niveaux pour maîtriser nos coûts grâce à la mise en place d'outils de pilotage. La croissance continue de notre chiffre d'affaires doit permettre de faire face à ces hausses et aussi d'écraser les charges fixes nécessaires au développement de la Société.

➤ Résultat financier

Le résultat financier est principalement impacté par la reprise intégrale de la provision sur les titres de participation NEOCO (430 K€). Cette reprise fait suite à la valorisation de l'entité NEOCO préalablement à sa TUP dans NEOLIFE. Cette valorisation tient compte de la situation nette de NEOCO à la date de TUP, soit au 30 décembre 2022, à laquelle est ajoutée la plus-value latente sur les brevets détenus par NEOCO. Plus-value latente constatée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs. La valorisation de NEOCO au 30 décembre 2022 s'établissant au-dessus de la valeur brute des titres de participation NEOCO chez NEOLIFE, l'intégralité de la provision a donc été reprise.

Il est par ailleurs à noter que la TUP a abouti à constater un mali de fusion de l'ordre de 500 K€ correspondant à la différence entre la valeur des titres de participation NEOCO chez NEOLIFE (3,3 M€ post reprise de provision) et l'actif net apporté par NEOCO au 30 décembre 2022 (2,8 M€). Ce mali de fusion s'analyse comme un mali dit technique dans la mesure où la plus-value latente sur les brevets s'établit à près de 1,2 M€, soit bien au-dessus du mali constaté de 500 K€. Ce mali technique de fusion a donc été immobilisé à l'actif chez NEOLIFE et sera amorti sur la durée d'amortissement restantes des brevets concernés, soit 13 ans, jusqu'en 2035.

D'un point de vue plus normatif, le résultat financier tend à s'améliorer du fait d'un désendettement progressif.



➤ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est principalement impacté par l'utilisation du contrat de financement via OCEANE signé début juillet 2022 avec European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO).

La Société a constaté sur l'exercice 2022 des indemnités à hauteur de 3 M€ venant compenser un prix de conversion des OCEANE inférieur à la valeur nominale des actions. Ces indemnités n'ont pas eu d'impact trésorerie ; elles se sont matérialisées par l'émission d'actions nouvelles.

Un rappel du contrat de financement est fait plus loin dans la partie « Flux de trésorerie ».

A noter par ailleurs la constatation de redressements à hauteur de 25 K€ faisant suite à un contrôle URSSAF au titre des exercices 2019 et 2020. Certaines thématiques sont toutefois contestées. La procédure devant la Commission de Recours Amiable est en cours.

➤ **Flux de trésorerie**

Au 31 décembre 2022, la trésorerie s'élève à 1.360 K€, quand elle s'affichait à 1.829 K€ à fin 2021, soit une variation sur l'exercice 2022 d'environ -470 K€.

Cette variation négative de trésorerie s'explique en premier lieu par un EBITDA négatif qui s'affiche à -539 K€.

La croissance de la Société entraîne une hausse du besoin en fonds de roulement (environ 525 K€) au travers notamment des créances clients. Cela impacte donc d'autant plus les flux nets d'exploitation. Ces derniers ressortent négatifs à -860 K€.

Les flux nets liés à l'investissement s'élèvent à -235 K€. Ces derniers sont moins importants que sur l'exercice 2021 du fait notamment d'une activité de recherche et développement en recul et d'absence d'investissements, type filière. La Société paie aujourd'hui – tant au niveau de la R&D que du CIR (Crédit d'Impôt Recherche) – le manque d'ambition et stratégie long terme en la matière depuis 2019/2020. Ces deux postes se sont donc estompés sur 2022.

Les flux nets liés au financement s'élèvent à +625 K€.

Outre les remboursements d'emprunts dont l'ensemble représente des décaissements à hauteur de 725 K€ sur l'année 2022, les flux financiers entrants s'expliquent par l'utilisation du contrat de financement via OCEANE signé début juillet 2022 avec EHGO. Sur l'exercice 2022, la Société a tiré 6 tranches de 250.000 euros (3 tranches à l'initiative de la Société et 3 tranches suite à la demande de l'Investisseur), soit un montant total de 1,5 M€, dont 190 K€ a été remboursé au titre du solde de la tranche 6 (soit un net reçu sur la période de 1,3 M€).

Pour rappel, cette ligne de financement flexible sur 18 mois, par émission de 400 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune (les « OCEANE »), se décompose en 8 tranches



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 24 mars 2023

d'un montant nominal maximum de 250.000 euros, correspondant à l'émission d'un nombre maximum de 50 OCEANE chacune. Le montant nominal maximum total des OCEANE ainsi émises sera égal à 2 millions d'euros.

La mise en place de cette ligne de financement par émission d'OCEANE, permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum brut de 2 millions d'euros au titre de la souscription des 400 OCEANE, avait pour objectif de financer la croissance de NEOLIFE à travers son besoin en fonds de roulement tout en permettant de faire face à un contexte mondial de hausse des prix des matières premières.

Depuis la mise en place du contrat de financement sur l'exercice 2022 et jusqu'à présent, les conversions d'OCEANE se sont traduites par l'émission de près de 44 millions d'actions, portant le capital social de la Société de 52 millions d'actions à 96 millions d'actions. Sur le nombre d'actions émises, 14 millions l'ont été au titre de la conversion de la valeur nominale des OCEANE et 30 millions au titre d'indemnités venant compenser un prix de conversion des OCEANE inférieur à la valeur nominale des actions. Ces dernières actions émises ont ainsi impacté le résultat exceptionnel à hauteur de 3 M€ (valeur nominale de l'action étant de 0,10€).

Le suivi du programme d'obligations convertibles annoncé le 7 juillet 2022 et mis en place avec European High Growth Opportunities Securitization Fund est détaillé dans des tableaux de suivi accessibles au lien suivant <https://equityline.vox-aequitas.com/neolife> (tableau de suivi des Bons d'Emission, des OCEANE ainsi que du nombre d'actions nouvellement émises au titre des conversions des OCEANE et du nombre total d'actions en circulation).

Les modalités complètes de ce financement sont par ailleurs décrites dans le communiqué de presse publié le 5 juillet 2022.

Deux points d'avancement plus précis ont été communiqués au marché les 5 et 16 décembre 2022.

Dans ce dernier communiqué en date sur le sujet, il était précisé que la Société avait encore la possibilité d'exercer 2 tranches de 250.000 euros, à sa demande exclusive. Pour autant, les plafonds autorisés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 mars 2022 étant atteint, la Société n'était actuellement plus en mesure d'utiliser ces 2 tranches restantes, dans la mesure où, elle ne disposait pas des résolutions suffisantes.

La Société n'ayant par ailleurs pas la nécessité d'utiliser les 2 tranches restantes, elle ne jugait pas plus nécessaire de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans l'immédiat pour voter de nouvelles résolutions permettant l'utilisation des 2 tranches restantes.

La situation à date et ces informations sont toujours d'actualité.

Bernard VOISIN – Co-Fondateur et Président du Directoire

Prochaine communication financière :
Jun 2023 – Assemblée générale annuelle



Compte de résultat pro-forma des données combinées NEOLIFE et NEOCO

Compte de résultat pro-forma (données combinées en K€)	31/12/2022 (non audités)	31/12/2021 (non audités)
Ventes Matériaux de construction	8 633	7 045
Ventes Eco-matériaux	4 410	3 496
Ventes Frais de port et Autres	280	184
Chiffre d'affaires	13 323	10 725
Achats consommés	-9 624	-7 440
Autres coûts variables	-392	-348
Marge sur coûts variables	3 307	2 937
Taux de marge	25%	27%
Autres produits d'exploitation	733	511
Autres charges d'exploitation	-5 025	-3 903
<i>Dont charges externes</i>	-1 877	-1 163
<i>Dont charges de personnel</i>	-2 209	-1 754
<i>Dont dotation aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	-928	-981
Résultat d'exploitation	-985	-455
Reprise provision exploitation	409	79
Dotation aux amortissements, dépréciation et provisions	-928	-981
EBITDA	-466	447
Résultat financier	385	-35
Résultat exceptionnel	-3 018	-55
Crédit d'impôt recherche	88	135
Résultat net	-3 530	-410



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 24 mars 2023

En savoir plus :

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Patrick Marché et Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale.

L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.com